

TITRE IV : SUJETIONS

Abus de faiblesse et Emprise mentale

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	01/01/2002
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	MENF0102685A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFSC TA000000889515

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Pour l'application de l'article 5, la liste des emplois et les modalités de prise en compte des sujétions particulières auxquelles sont soumis certains personnels des établissements publics relevant du [...] La liste des emplois et les modalités de prise en compte des sujétions particulières auxquelles sont soumis les personnels travaillant dans un service des oeuvres universitaires et scolaires sont fixées [...]

[...] Pour l'application de l'article 5, la liste des emplois et les modalités de prise en compte des sujétions particulières auxquelles sont soumis certains personnels des établissements publics relevant du [...] La liste des emplois et les modalités de prise en compte des sujétions particulières auxquelles sont soumis les personnels travaillant dans un service des oeuvres universitaires et scolaires sont fixées [...]

[...] Les coefficients de majoration prévus à l'article 5 ne sont pas applicables lorsque la sujétion fait l'objet d'une contrepartie sous forme d'indemnité ou d'avantages spécifiques de quelque nature que ce [...]

[...]fonction publique et de la réforme de l'Etat et la secrétaire d'Etat au budget, Vu le code de l'éducation[...]

RÉFÉRENCE

ARRETE MENF0102685A du 1 janvier 2002, « TITRE IV : SUJETIONS ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFSCATA000000889515> (consulté le 31 août 2026).